Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006411-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 18/11/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée A PARTIE OF THE PARTIE OF THE

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-13-5-2

Séance du vendredi 5 novembre 2010

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT LEADER : FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2009-4-5-6 du Conseil Général du 23 octobre 2009 relative à la politique de développement local financement des postes d'agent de développement LEADER,
- VU la délibération n° CG 2009-5-5-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 € soit 9 600,00 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le GAL Thur Doller.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 Imputation 0-65-71-65738-2827-006 : Développement local.

- Accorde une subvention d'un montant de 30 % d'un montant subventionnable de 32 000 € soit 9 600,00 € pour un agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte pour le Sundgau qui porte le GAL des Pays du Sundgau et de SAINT-LOUIS Trois Frontières.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le programme F731 Imputation 0-65-71-65738-2827-006 : Développement local.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions